

Indexation à partir du 1^{er} janvier 2024:

- ✓ Indexation + 1,13 % sur les salaires barémiques à la tension 100 ainsi que sur les salaires effectifs sans tenir compte de cette tension de salaire.

➤ Salaires Barémiques

	Tension	40h*/semaine	39h/semaine *	38h/semaine
A. Manoeuvre	100%	13,81	14,17	14,54
B. Spécialisé 3ème catégorie	112,5%	15,54	15,94	16,36
C. Spécialisé 2ème catégorie	125%	17,27	17,71	18,18
D. Spécialisé 1ère catégorie	132%	18,23	18,70	19,19
E. Qualifié	140%	19,34	19,84	20,36

*Seulement avec des jours de compensation

Etudiants (38h/semaine)	90%
A. Manoeuvre	13,09
B. Spécialisé 3ème catégorie	14,72
C. Spécialisé 2ème catégorie	16,36
D. Spécialisé 1ère catégorie	17,27
E. Qualifié	18,32

➤ Indemnités:

Complément d'ancienneté:

Après 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise:	+ € 0.05 par heure
Après 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise:	+ € 0,05 par heure
Après 30 ans d'ancienneté dans l'entreprise:	+ € 0,05 par heure

Prime Annuelle en juillet: 178,17 €

Indemnité complémentaire en cas de chômage temporaire

À partir du 37ème jour :

par allocation de chômage (6 jours/semaine)	6,35 EUR
par demi-allocation de chômage (6 jours/semaine)	3,18 EUR

Votre Liberté
Votre Voix

